

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20250318-DEL2025-008-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

La CELLETTE-23

Délibération n° 2025-008 en date du 18 mars portant sur la sollicitation des Fonds Européens FEADER /DATAR et d'aide du Conseil Régional pour la mise aux normes de l'Auberge dernier commerce.

Retire et remplace la délibération 2024-047 du 17 décembre 2024.

Date de Convocation : 10/03/2025

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 18 Mars à 19h00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme France FORTANIER, Mme Patricia DESSALLES.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. Philippe BALLEET, M. Jean-Paul BIGNET.

Pouvoirs :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

Secrétaire de séance : *Mme WYBRECHT Annie est désignée secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération en décembre a été prise mais que suite à un oubli de devis, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération avec le montant des travaux mis à jour.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection, de rénovation et mise aux normes de l'Auberge avec création d'une réserve, aménagement de la cuisine avec la réserve, conditions d'accueil du personnel et création d'un bureau pour gestion afin qu'elle puisse garder son attractivité et son impact économique et présente l'étude d'opportunité effectué par la CCI de La Creuse.

Le coût prévisionnel s'élève à :

Etude d'opportunité par la CCI de la Creuse	2 500.00€ HT
Isolation :	18 081.60€ HT
Démolition, Construction, aménagement :	35 427.90€ HT
Matériel Cuisine :	14 575.00€ HT
Electricité :	2 790.36€ HT
Chauffage bureau :	381.30€ HT
Escalier :	2 400.00€ HT
	76 156.16€ HT soit 91 387.39€ TTC

Ce projet est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une aide des fonds européens FEADER/DATAR et d'aide du Conseil Régional.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	76 156.16€ HT soit 91 387.39€ TTC
FEADER 55.17% :	33 145.27€
Conseil Régional 42.91% :	25 779.66€
CEE-EDE 1.91% :	1 149.04€
Autofinancement communal 21.12 % :	16 082.19 € HT soit 19 298.63€ TTC

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairie@lancellette23.fr

CANTON de BONNAT
Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20250318-DEL2025-008-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

La CELLETTE-23

Le projet sera entièrement réalisé, avant la fin de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ARRETE** le projet de mise aux normes de l'Auberge
- **ADOPTÉ** le plan de financement exposé ci-dessus
- **SOLLICITE** une aide des fonds européens et une aide du Conseil Régional.
- **D'INSCRIRE** ce programme au Budget 2025.

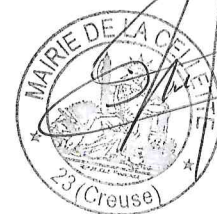
Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
10	8	0	8	8	8	0	0

M. Le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le : 20/03/2025
Mme Annie WYBRECHT

La secrétaire de Séance

La Cellette, le 18 MARS 2025
M. Camille CARCAT



Le Maire